

Séance publique du 23 février 2004

Délibération n° 2004-1709

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Collecteur nord - Construction d'un collecteur sous le chemin de Balmont, entre le rond-point d'Orcha et la rue Lavoisier - Autorisation de signer un avenant**

service : Direction générale - Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 février 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2000-5237 en date du 4 mai 2000, le conseil de Communauté a autorisé le lancement d'une procédure de marché public de travaux pour la construction de la tranche 4 du collecteur nord de Vaulx en Velin-DN 2800 sous le chemin de Balmont, entre le rond-point d'Orcha et la rue Lavoisier. Ce marché a été notifié sous le n° 001 426 A le 11 septembre 2000 au groupement d'entreprises Sogea-Petavit pour un montant de 2 948 969,98 € HT, soit 3 526 968,10 € TTC. L'ordre de service de démarrage des travaux a été délivré le 28 octobre 2000.

Dans le même temps, se poursuivait l'instruction de la demande d'autorisation de rejet "loi sur l'eau" présentée à la DDASS le 12 août 1999. Dans ce contexte, des analyses juridiques faites par les services de l'Etat ont conduit à arrêter le chantier. L'instruction de ce dossier par le Conseil départemental d'hygiène puis par le Conseil supérieur d'hygiène publique de France s'est étalée sur plus de trois années et le chantier a pu reprendre le 10 mars 2003.

Cette importante interruption a conduit le groupement d'entreprises à demander une indemnité.

L'indemnisation globale de l'ajournement des travaux faisant l'objet du présent avenant donnerait lieu à un règlement de 405 journées d'attente (157 jours du 3 novembre 2000 au 9 avril 2001 et 248 jours du 27 avril 2001 au 31 décembre 2001) au prix de 747 € HT par jour, soit un coût total de 302 535 € HT, soit 361 831,86 € TTC.

Le projet de décompte final des travaux étant de 39 535 € HT inférieur au montant du marché, le montant de l'avenant sollicité se limite à 263 000 € HT, soit 314 548 € TTC.

Le projet d'avenant n° 1 qui est soumis au Conseil, d'un montant de 263 000 € HT, soit 314 548 € TTC porterait le montant total du marché à 3 211 969,98 € HT, soit 3 841 516,10 € TTC, soit une augmentation de 8,92 % du montant initial du marché.

La commission permanente d'appel d'offres le 9 janvier 2004 a émis un avis favorable et motivé à la conclusion de cet avenant.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer l'avenant sus-visé, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet d'avenant sus-visé ;

Vu les articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2000-5237 en date du 4 mai 2000 ;

Vu le procès-verbal de la commission permanente d'appel d'offres en date du 9 janvier 2004 ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à signer un avenant n° 1 au marché n° 001 426 A du 11 septembre 2000 conclu avec le groupement d'entreprises Sogea-Petavit pour la construction de la tranche 4 du collecteur nord de Vaulx en Velin-DN 2800 sous le chemin de Balmont, entre le rond-point d'Orcha et la rue Lavoisier. Cet avenant d'un montant de 263 000 € HT, soit 314 548 € TTC porte le montant total du marché à 3 211 969,98 € HT, soit 3 841 516,10 € TTC.

2° - La dépense supplémentaire estimée à 263 000 € HT, soit 314 548 € TTC et 51 548 € de TVA récupérable sera prélevée sur les crédits inscrits au budget primitif de la Communauté urbaine - budget annexe de l'assainissement - exercice 2004 - compte 238 510 - dans le cadre de l'autorisation de programme individualisée - collecteur nord de Vaulx en Velin - opération 0135 001 c 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,